

Note de service : Marche à suivre pour accéder à votre dossier en ligne

Maître,

Le Barreau du Québec a développé et rendu disponible, le 15 février 2010, votre Dossier de formation, une nouvelle application qui vous permet de consulter ou mettre à jour votre dossier de formation continue. Vous serez donc en mesure de consigner votre participation aux activités de formation suivies en vous rendant à l'adresse suivante : <https://www.barreau.qc.ca/declaration-fco/>

Un tutoriel est disponible afin de faciliter votre entrée des données relatives à votre participation aux activités de formation suivies. Vous devez énumérer les activités de formation reconnues auxquelles vous avez assisté ou pour lesquelles vous avez agi à titre de formateur depuis le 1er avril 2009. Pour ajouter une activité, vous devez avoir en main le numéro de huit chiffres identifiant cette activité. Vous pouvez trouver ce numéro d'identification en cherchant cette activité dans le Registre des activités reconnues.

N'hésitez pas à me joindre si des informations supplémentaires vous étaient requises.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Yanneck Ostaficzuk, avocat
Responsable du contenu technologique et des dispensateurs
Service de la formation continue
Barreau du Québec
Téléphone: 514 954-3460 poste 3342 ou 1 800 361-8495
Télécopieur: 514 954-3481
Courriel: yostaficzuk@barreau.qc.ca